RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMER - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :
- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN NU DANS LA ZONE DE BROY DE HAUT

La Ville de Dax a réalisé, au début des années 90, une zone artisanale dénommée « Broy de Haut », sur la Route du Plan, qui a permis l'installation d'une dizaine d'entreprises.

Depuis, elle est restée propriétaire d'une unité foncière située à l'arrière de cette zone, représentant une surface d'environ 25 000 m².

Il y a quelques semaines, la SAS Établissements LAPIQUE, nouvellement créée, installée dans le quartier du Gond, a sollicité la Ville afin de se porter acquéreur d'une partie de cette réserve foncière, afin d'y transférer la totalité de leur activité et ainsi travailler sur un site plus adapté.

Il est donc proposé de détacher de la parcelle communale cadastrée AW n° 98, un terrain d'une contenance de 17 752 m², situé au Nord-Est de la zone de Broy de Haut, conformément au plan ci-annexé.

France Domaine, consulté à cette occasion, a estimé la valeur vénale de ce terrain nu à 20 € HT le m².

Après discussions avec la SAS Établissements LAPIQUE, représentée par son Président, Monsieur Jean-François LARZABAL, cette dernière accepte d'acquérir le terrain susvisé au prix de 384 000 € TTC.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APROUVE la cession du terrain nu, à détacher de la parcelle AW n° 98, pour une surface de 17 752 m², à la SAS Établissements LAPIQUE, ou toute autre société qui se substituerait à elle, au prix de 384 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160428-18-DE

DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 29 Avril 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».